



Sous la présidence de M. Pierre CHASSANG, Vice-Président en charge de la mobilité, la commission intercommunale thématique « Mobilité et transport scolaire » s'est déroulée en salle des Conférences du Village d'entreprises, le mardi 14 mars 2022. Les membres titulaires de la commission « Mobilité et transport scolaire » étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 07 mars 2022, l'ordre du jour concernait :

- Avis de la commission sur la convention de délégation pour l'organisation des services mobilités, avec la Région Auvergne Rhône-Alpes :
  - Présentation détaillée du contenu (zoom sur les dispositifs existants et réflexions sur les actions à programmer)
- Retour sur la présentation de « La feuille de route Mobilités Positives 2022-2035 » de la Région AURA, présentée à Aurillac le 18 février 2022,
- Présentation des projets et désignation de membres pour les comités consultatifs ad hoc pour :
  - Le sentier des Maquisards,
  - La boucle cyclotouristique de la Truyère.
- Questions diverses.

Monsieur Hervé HUGON est désigné secrétaire de séance.

- Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
- Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).
- Le support de présentation « Bilan TAD 2019 -2020 » est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 3).
- Le support de présentation de la commission « Tourisme – Activité de Pleine Nature » présentant le bilan 2021 du service de location des VAE est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 4).

Les membres demandent à être tenu informés de la date de la prochaine commission le plus en amont possible, le délai fixé par le pacte de gouvernance n'est parfois pas suffisant pour anticiper les contraintes professionnelles.

### **Avis sur la convention de délégation pour l'organisation des services mobilités, avec la Région Auvergne Rhône-Alpes**

#### **Les précisions suivantes sont soulevées et/ou apportées :**

##### Contexte d'élaboration de ce document opérationnel :

Son élaboration est obligatoire et la convention devra être, a minima, revue chaque année, par voie d'avenant pour fixer les moyens financiers et les modalités d'accompagnement de la Région.

La convention de délégation avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la compétence Mobilité est une obligation depuis la promulgation de la Loi d'Orientations des Mobilités, le refus de prise de compétence par Saint-Flour Communauté et le transfert automatique à la Région devenue Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM).

Cette convention est pluriannuelle, de 2022 à 2027, elle permet d'effectuer un état des lieux des initiatives locales présentes sur le territoire, de fixer le périmètre de délégation et le programme de travail pour la période 2022-2027 ainsi que de définir les modalités financières (fonctionnement et investissement) pour chaque bloc de la compétence.

Il est également rappelé que cette convention a été travaillée techniquement avec les services de la Région, mais que néanmoins celle-ci garde le pouvoir de décision finale puisqu'elle est AOM.

Le bloc transport scolaire n'est pas intégré dans cette convention de délégation. Il fait l'objet d'une convention spécifique « Gestion de proximité du transport scolaire » jusqu'au 31 août 2023.

Pour rappel, le transport scolaire représente :

- 1095 élèves inscrits au 20 septembre 2021, (481 maternelles et primaires, 614 secondaires et lycéens)
- 32 élèves domiciliés hors territoire intercommunal, (mais cela correspond à leur établissement de secteur) : 6 de Meymargues, 5 Celles, 8 Ferrières St-Mary, 6 Chastel, 1 Albaret Ste Marie, 2 Chazelles, 4 Rageade.
- 49 circuits, représentant 89 rotations
- 6 transporteurs concernés : Transports SEYT, STAC Transports, Les Cars Ouvriers, Transports Mallet, Autocars Pons, André Autocars

Concernant le budget de ce service en 2021, il s'élève à 227 670,57 € repartit comme suit :

Réel Année scolaire 2020-21			
Dépenses		Recettes	
Participation coût circuit (10,5% HT)	153 394,72 €	Charges de transfert (SFM/Planèze/PN)	137 093,59 €
Frais de personnel *	17 276,21 €	Aide de compensation du Cd15	33 578,00 €
Frais de service *	2 500,00 €	Participation cnes et cté extérieures	4 039,85 €
Rbt Cté extérieure	1 839,64 €		
Chèque Transport	52 660,00 €	<b>Autofinancement St Flour Co</b>	<b>52 959,13 €</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>227 670,57 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>227 670,57 €</b>

L'autofinancement de ce service pour Saint-Flour Communauté est donc de 52 959,13 €

#### Contenu de la convention :

Pour faciliter l'appropriation du contenu, n'ont été diffusés que les éléments de contexte, de délégation et financiers pour chaque bloc de compétence. Voir support de présentation.

#### ✚ Pour le **bloc « Services réguliers de transport public de personnes » :**

Les services sont interrogés sur la navette qui est en service pour faciliter le transport de Saint-Flour jusqu'à la base de voile de Mallet.

Il s'agit d'une navette proposée par un prestataire à destination d'un public ciblé. Ces navettes sont donc considérées comme du transport privé de personnes et non du transport public de personnes. A ce titre il ne peut pas être pris en charge par la Région.

Pour être considéré comme du transport public de personnes, le circuit doit être ouvert à un public plus large et non exclusivement les bénéficiaires/usagers du service initial et il doit y avoir une billettique tarifée.

Si ce service régulier a une vocation locale la Région finance à 50% le reste à charge (déduction faite des recettes).

#### ✚ Pour le **bloc « Services à la demande de transport public de personnes » :**

Saint-Flour Communauté a déployé, le 1er janvier 2019, le service « Mouv Pass ». Inscrit au Contrat de Cohésion Sociale 2018-2020, ce dispositif vise à favoriser la mobilité des personnes les plus démunies et des publics captifs, en apportant une solution de mobilité à ces publics les plus fragilisés qui font face à un isolement géographique et/ou social. C'est une solution complémentaire de mobilité pour l'ensemble des habitants (lignes régulières, bus urbain, covoiturage, transport scolaire, ...).

Ce dispositif permet d'effectuer n'importe quel trajet en « porte à porte », via un système de « course » au sein du territoire intercommunal du lundi au samedi de 7h à 19h (heures de début et fin de course). Il est ouvert à tous, sans condition de ressources, dans une limite de 24 trajets maximum par an et par usager (12 allers-retours). Il est possible de réserver son trajet (au plus tard la veille avant 10h) via un service de réservation par

téléphone, géré en interne par la Communauté de Communes, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h. Une tarification unique a été mise en place. Elle s'élève à 6 € pour un trajet seul et 4 € pour un trajet en groupe. Le prix est le même pour tous et ne fluctue pas en fonction de la distance parcourue.

**Ce dispositif se trouve aujourd'hui à l'interface entre les services de transport à la demande, les mobilités partagées et les mobilités solidaires.**

La fréquentation du dispositif est majoritaire du côté du secteur du Lot 4 correspondant au périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de Pierrefort-Neuvéglise. Cela est dû à l'historique de ce dispositif sur ce secteur et aux habitudes. Si l'on regarde plus précisément les déplacements effectués, ils sont majoritairement à destination de Saint-Flour et concernent principalement des rendez-vous médicaux et des courses.

Le Transport à la Demande (TAD), tel que défini par la Région, est un service complémentaire permettant, entre autres, de desservir certains secteurs qui ne bénéficient pas de lignes régulières régionales ou locales. Ce service basé sur la demande de l'utilisateur a pour principales caractéristiques la souplesse et la flexibilité. Ce service fonctionne sur la base de lignes de transport « virtuelles » et de points d'arrêts identifiés (localisation et horaires fixés à l'avance). Le service ne se déclenche que si un usager fait une demande de réservation via une plateforme dédiée. Les services de TAD sont généralement effectués par des véhicules de petites capacités. Compte tenu de la définition d'un service de TAD portée par la Région et les modalités actuelles du dispositif « Mouv Pass » déployé sur le territoire de la Communauté de Communes, il n'est pas possible d'intégrer ce dispositif dans le bloc « Services de transport à la demande de personnes ».

Les membres de la commission rappellent que ce dispositif de proximité a son intérêt dans un territoire comme celui de Saint-Flour Communauté où l'habitat est très diffus avec une partie de la majorité de la population qui ne peut plus ou n'a pas la possibilité de se véhiculer, habiter dans un village rural ne doit pas être un frein. Cette convention, une fois approuvée, rendra caduque la convention du transport à la demande établie en 2019, où la Région participait sur la base d'un forfait de 4 000€/an aux coûts de fonctionnement du dispositif « Mouv Pass ». Il a été demandé aux services de la Région si ce forfait pouvait être versé pour l'année 2022 à minima proportionnellement sur la base du nombre de jours non couverts par cette convention de délégation, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à ce que cette convention soit approuvée par les deux parties.

Il est donc proposé aux membres de la Commission d'effectuer, dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié, une expertise du dispositif « Mouv Pass ». L'enjeu étant de décider de sa pérennisation dans sa forme actuelle (dans ce cas d'affirmer sa vocation de service de mobilité solidaire et de l'inscrire en offre complémentaire portée par Saint-Flour Communauté) et/ou expérimenter un service de TAD conforme aux modalités de mise en œuvre fixées par la Région.

Il est proposé aux membres titulaires et suppléants de la commission :

→ D'adresser un courrier au Président de Région afin de solliciter la participation financière de la Région sur une modélisation de TAD en porte à porte répondant aux spécificités géographiques, territoriales et de public cible

✦ Pour le **bloc « Services relatifs aux mobilités actives »** :

Saint-Flour Communauté a décidé dès 2019, de s'engager dans une démarche ambitieuse de transition énergétique. Accompagnée par la Région et l'ADEME, la communauté de communes s'est lancée dans la stratégie « Territoires à énergie positive » (TEPOS), lui permettant ainsi d'aborder avec une approche globale de développement local, les problématiques de l'énergie, à la fois économiques, sociales, démocratiques et environnementales.

C'est à ce titre que SFC a notamment étudié la faisabilité de la mise en place d'un parc de vélos à assistance électrique (VAE) et l'élaboration d'un Schéma directeur cyclable. Cette étude a permis d'enclencher l'acquisition d'une flotte de 54 vélos à assistance électrique : 28 VTT et 26 VTC. Ce parc est aujourd'hui proposé en location sur 5 lieux repartis sur chaque entité géographique de l'intercommunalité via un service délégué à des partenaires locaux.

Le bilan du service pour l'année 2021 est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 4).

Le Schéma directeur cyclable de Saint-Flour Communauté a été livré en octobre 2019. Il a notamment permis de réaliser un diagnostic territorial sous l'angle de la mobilité douce, de définir un schéma d'intention, et de proposer une planification de mise en œuvre. Il a identifié un fort potentiel de développement autour de la pratique cyclable sportive, touristique ou de loisirs et mis en évidence le potentiel de développement de la pratique cyclable sur la Vallée de la Truyère avec la création d'un itinéraire permettant à la fois de favoriser la pratique au quotidien au sein des centre-bourgs traversés, de connecter les communes entre elles et d'offrir la possibilité aux visiteurs de parcours en itinérance cette vallée.

Ce document stratégique n'a pour autant jamais été présenté en commission ni approuvé par le conseil communautaire. L'année 2022 sera mise à profit pour s'appropriier les préconisations, retravailler les actions et proposer une stratégie au conseil communautaire.

#### ✦ Elaboration d'un **Plan de Mobilité Simplifié** :

Pour chaque bloc de la convention de délégation il est proposé d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

Il s'agirait d'une démarche volontaire de SFC lui permettant de se doter d'une stratégie transversale de mobilité adaptée aux enjeux et réalités de son territoire.

Le PMS définit la politique de mobilité du territoire, et poursuit plusieurs objectifs :

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous,
- Intégrer les spécificités du territoire ;
- Couvrir l'ensemble du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité et s'articuler avec les territoires voisins ;
- Faire l'état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place ;
- Prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme, la qualité de l'air...

C'est un outil reconnu par les différents partenaires et permettant de renforcer des demandes de soutien financier.

L'élaboration de ce PMS sera effectuée en régie par les services de SFC. Des aides d'ingénieries externes pourront être sollicitées ponctuellement en fonction de certains besoins.

Ce travail s'effectuera sur plusieurs années.

Pour l'année 2022, la priorité est mise sur les services de mobilités actives.

#### Calendrier d'approbation :

Exceptionnellement le document a été présenté en bureau exécutif avant la commission le 28 février dernier. A cette occasion a été questionné l'opportunité d'intégrer les navettes ALSH dans les services de transport régulier, des discussions avec les services de la Région sont actuellement en cours pour étudier cette possibilité en 2022. Cette convention sera proposée pour approbation au conseil communautaire du 23 mars. Elle sera ensuite avisée par la commission thématique de la Région avant d'être soumise à la commission permanente du mois de Mai. Elle devrait être signée par les deux parties en juin 2022. Ce qui permettra à Saint-Flour Communauté de bénéficier d'une avance de 45% sur la base des montants inscrits dans l'annexe financière.

## **Retour sur la présentation de « La feuille de route Mobilités Positives 2022-2035 » de la Région AURA, présentée à Aurillac le 18 février 2022**

Vendredi 18 février 2022, a eu lieu, en présence de la majorité des EPCI du Cantal, la présentation de la feuille de route régionale « Mobilités positives 2022-2035 », à Aurillac, par M. Frédéric AGUILERA, Vice-Président délégué au transport de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette rencontre a notamment permis de rappeler les compétences de la Région ainsi que les projets structurants dans lesquels elle s'est déjà engagée.

Elle a également été l'occasion de partager l'état des services et opérations en cours et présenter les perspectives régionales en matière de mobilité à horizon 2035 (échelle de 2 mandats : délai jugé nécessaire à la mise en œuvre de projets structurants de logistiques et d'infrastructures).

La Région souhaite investir, sur tous les sujets, les mobilités, du piéton jusqu'à l'aérien, en maintenant un lien étroit avec l'Etat concernant les lignes ferroviaires ou aériennes d'équilibre territorial.

Cette feuille de route doit être aboutie pour la fin d'année 2022.

Elle sera déclinée par département, afin de s'adapter aux problématiques variées de chacun et de solliciter de manière régulière les territoires. Aucun processus de réunion publique n'est envisagé. La Région consultera la société civile organisée à travers le CESER et les associations d'usagers dans le cadre des Comités de Mobilités.

Elle s'articule autour de trois grandes priorités :

- Désenclaver, irriguer, mailler, ouvrir les territoires : dans une démarche de multimodalité adaptée aux territoires, à toutes les échelles.
- Déployer les mobilités décarbonées : verdissement de flotte, innovations, etc.
- Améliorer l'offre en qualité, quantité et fiabilité : Rendre les services de plus en plus simples d'utilisation, fiables, sécurisés et accessibles à tous.

Cette feuille de route identifiera les enjeux et les besoins pour les différents pôles générateurs de flux (bassins d'emplois, de formation et de services, sites touristiques et stations de montagne) et proposera des aménagements pour améliorer les connexions à différentes échelles.

La Région souhaite d'abord terminer l'ensemble de sa tournée des départements et reviendra vers les territoires via une consultation écrite pour recueillir leur avis.

La commission « mobilité et transport scolaire » sera sollicitée pour travailler sur cet avis.

Il est proposé aux membres de la commission d'anticiper cette consultation et d'identifier dès à présent les sujets à transmettre à la Région.

A titre d'exemple, les services de Saint-Flour Communauté ont pu proposer les pistes de réflexions suivantes :

- Participation des EPCI au coût de fonctionnement du service de transport scolaire à hauteur de 10,5%,
- Enjeux des mobilités solidaires.

Il est demandé aux membres titulaires et suppléants de la commission :

→ **De formuler des propositions de sujet et de réflexion** en amont de la prochaine commission.

## **Présentation des projets d'itinérance et désignation de membres pour les comités consultatifs ad hoc**

### Boucle cyclotouristique de la vallée de la Truyère :

Il s'agit d'un projet d'itinérance à vélo permettant de parcourir et découvrir la vallée de la Truyère et de s'inscrire dans la stratégie de développement et de valorisation de ce site.

L'itinéraire pressenti effectuait une boucle de 195 km avec 2 766m de dénivelé, ce qui en fait un itinéraire à la journée déjà très engagé pour des cycloportifs. C'est un projet qui est plus adapté aux cyclistes itinérants en vélo à assistance électrique profitant du maillage des bornes de recharges en cours de déploiement.

Ce projet s'inscrit pleinement dans plusieurs objectifs du projet de territoire et permettrait de :

- S'inscrire dans une démarche interrégionale en connectant avec l'itinéraire à la variante Aubrac de la véloroute de la vallée du Lot (V86), depuis Saint-Urcize, offrant ainsi l'opportunité de créer une grande itinérance à vélo,
- Développer une offre d'itinérance familiale en Vélo à Assistance Electrique (VAE) sur plusieurs jours et renforcer l'offre de découverte à la journée pour les cycloportifs,
- Créer une desserte pour relier les différents pôles relais de l'intercommunalité et encourager l'intermodalité,
- Sécuriser et améliorer les traversées de bourgs,
- Dynamiser l'attractivité des centres bourgs en encourageant le report modal au quotidien pour les habitants et touristes vers les modes actifs.

Saint Flour Communauté souhaite, dans un premier temps, réaliser une étude de conception en vue de l'aménagement et la valorisation de la boucle cyclotouristique, qui permettrait de :

- Établir une expertise de ce projet d'itinérance douce d'une longueur de 195 km,
- Réaliser un inventaire et une analyse du patrimoine sentiers existant ou potentiellement intéressant pour le développement de boucles locales à partir de la dorsale principale de l'itinéraire,
- Intégrer le projet dans son contexte géographique plus large et dans une offre d'itinérance plus large : la Vélo route Cahors - Mont Lozère,
- Proposer un positionnement thématique et commercial conforme à l'image du territoire et à sa cible prioritaire (familles – enfants), le but étant de donner un sens à toute pratique (un but, une destination, un mode de pratique, etc.),
- Concevoir un produit touristique de découverte mettant en scène le patrimoine historique et culturel, mais aussi le patrimoine naturel et le paysage remarquable des gorges de la Truyère,
- Mener à bien les réflexions sur l'éventuelle mise en place d'outils de gestion du futur sentier mémoriel afin s'assurer sa pérennité (« cellule de veille », programmes d'entretiens, etc.),
- Proposer des scénarii de découverte mêlant plusieurs pratiques : produit vélo - canoë - rando de 1 à 3 jours...
- Préciser les modalités de mise en œuvre opérationnelle en proposant un phasage et un estimatif budgétaire.

Pour suivre ce projet et cette première étude, un **comité consultatif ad hoc** sera constitué. Il a été demandé aux membres de la commission de désigner deux titulaires et deux suppléants.

En tant que membres titulaires, se sont proposés :

- Matthieu DELENNE,
- Hervé HUGON.

En tant que membres suppléants, s'est proposé :

- Jean-Noël GILIBERT.

Il est demandé aux membres titulaires de la commission excusés de désigner :

→ **Un** deuxième membre **suppléant** pour ce comité consultatif.

### Sentier des Maquisards :

Le projet mémoriel du « Sentier des Maquisards » a pour objectif principal de retracer ce repli vers le réduit de la Truyère et de transmettre aux générations futures, cet épisode de la Résistance française via une offre d'itinérance douce multi pratique, sur environ 90km, se basant sur des itinéraires déjà existants au sein des communes traversées.

L'itinéraire identifié permettrait de relier le Mont Mouchet jusqu'à la commune d'Anterrieux sur un linéaire d'environ 90 km et traverserait les communes suivantes : Auvers (Haute Loire, en dehors du périmètre communautaire), Clavières, Ruynes-en Margeride, Chaliers, Val d'Arcomie, Fridefont, Saint-Martial, Maurines, Anterrieux.

Tout comme pour la boucle cyclotouristique, Saint-Flour Communauté souhaite mener une étude de conception en vue de l'aménagement et de la valorisation de cette itinérance, qui permettrait de :

- établir une expertise de ce projet d'itinérance douce d'une longueur de 91 km,
- réaliser un inventaire et une analyse du patrimoine sentiers existant ou potentiellement intéressant pour le développement de boucles locales à partir de la dorsale principale de l'itinéraire,
- proposer un positionnement thématique et commercial conforme à l'image du territoire et à sa cible prioritaire (familles – enfants), le but étant de donner un sens à toute pratique (un but, une destination, un mode de pratique, etc.),
- concevoir un produit touristique de découverte mettant en scène le patrimoine historique et culturel, mais aussi le patrimoine naturel et le paysage remarquable des gorges de la Truyère,
- mener à bien les réflexions sur l'éventuelle mise en place d'outils de gestion du futur sentier mémoriel afin s'assurer sa pérennité (« cellule de veille », programmes d'entretiens, etc.),
- préciser les modalités de mise en œuvre opérationnelle en proposant un phasage et un estimatif budgétaire.

Pour suivre ce projet et cette première étude, **un comité consultatif ad hoc sera** constitué. Tous les maires des communes traversées seront d'office associés à cette commission. Il a été demandé aux membres de la commission de désigner deux titulaires et deux suppléants.

En tant que membre titulaire, s'est proposé :

- Hervé HUGON.

Il est demandé aux membres titulaires de la commission excusés de désigner :

→ **Un** deuxième membre **titulaire** pour ce comité consultatif,

→ **Deux** membres **suppléants** pour ce comité consultatif.

## Information et questions diverses

Il est rappelé aux membres de la Commission la possibilité de solliciter les services, notamment la cheffe de projet « Mobilité » pour toute suggestion de sujet.

Il est tout à fait envisageable de travailler certains sujets en amont des prochaines commissions pour une présentation partagée.

Pour information, depuis la commission, le projet de convention de délégation et son annexe financière ont été retravaillés dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2022. Au regard de la masse financière initialement projetée et des possibilités de financement, il a été décidé de prioriser les actions sur les services de mobilités actives.

\*\*\*\*\*

**A Saint-Flour, le 23 mars 2022,**

**Le Vice-Président**

**Pierre CHASSANG**

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ' and a handwritten signature in red ink over it.

**Liste des annexes :**

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission

Annexe 3 : Document de présentation « Bilan TAD 2019 -2020 »

Annexe 4 : Extrait du document de présentation de la commission « Tourisme – Activité de Pleine Nature » présentant le bilan 2021 du service de location des VAE